

Compte rendu du conseil municipal du 10 décembre 2010

L'an deux mille dix, le dix du mois de décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Chandolas dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Mahey Alain, Maire.

Etaient présents :

Christine Thibon, Ducros Jérôme, Landraud Pierre, Thibon Jacky, Thibon Christophe, Dalzon Hélène (une partie du conseil), Blanchon Hervé, Reynaud Angélique, Mahey Alain, Faugier Christian

Etaient absente :

Sourintha Frédérique.

Pouvoirs :

Sourintha Frédérique à Faugier Christian

Secrétaire de séance : Mahey Alain

- Présentation de l'avant projet du bâtiment de la mairie par le cabinet d'architectes

Madame Doinel du cabinet d'architectes Fabre-Doinel présente l'avant-projet de construction du bâtiment de la mairie et répond aux questions des élus. Il est décidé de réunir prochainement la commission bâtiments communaux afin d'avancer sur ce dossier.

- Travaux de voirie Chemin de Bourdaric

Le maire informe le conseil de l'avancement des travaux de voirie chemin de Bourdaric. Il en coûtera 14 208,36€ TTC. Ces travaux font l'objet d'une subvention du département de 60%. Christophe Thibon informe de l'état du chemin de Raoux aux Martins et demande qu'il soit procédé au "rebouchage des trous".

- Projet de plantations salle polyvalente

Jérôme Ducros présente les devis des entreprises Reynouard et Richard. Après débat le conseil décide de retenir l'entreprise Reynouard pour la partie du devis concernant la plantation d'arbres, soit : 1 041,60€ HT. Un groupe de travail est constitué pour rencontrer l'entreprise Reynouard et réfléchir à l'aménagement de l'espace. Il est composé de Jérôme Ducros, Jacky Thibon, Christophe Thibon, Angélique Reynaud.

- Demande du Comité des Jeunes

Le maire informe le conseil de la demande des jeunes de Chandolas-Maisonneuve de mise à disposition d'un local. Après débat le conseil mandate Pierre Landraud pour rencontrer les jeunes afin de préciser leur demande.

- **Vœux de la municipalité**

Le maire informe le conseil du choix de la date de présentation des vœux à la population. Ce sera le dimanche 16 janvier à 11h à la salle polyvalente.

- **Délibération : statuts du syndicat de bassin versant Chassezac**

Le maire informe le conseil que le comité syndical du Syndicat d'étude Bassin versant Chassezac a décidé de réviser l'article 7 de ses statuts et qu'il ya lieu de ratifier cette délibération du syndicat.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la modification des statuts qui consiste à calculer la participation des communes en prenant en compte les données fiscales de l'année N-2 au lieu de l'année 2005.

- **Expérimentation de compostage**

Angélique Reynaud rend compte de la journée "compostage" organisée par le Sictoba à Beaulieu le 27 novembre.

Elle informe le conseil du souhait de la commission "environnement" de mettre en place une expérimentation de compostage sur la commune. A savoir que des composteurs pourraient être installés à l'école pour une action pédagogique, dans la cour des bâtiments communaux à Maisonneuve pour les locataires et aux deux cimetières pour les personnes qui sont dans l'impossibilité de composter à domicile. Le conseil émet un avis favorable. L'employé communal a accepté de suivre la formation de guide composteur et sera chargé du suivi de ces points de compostage.

Par ailleurs, la commission environnement propose l'organisation d'une demi-journée "Nettoyage des chemins de randonnée à compétence communale". Le conseil donne un avis favorable et fait appel à tous les volontaires.

- **Arrêté d'enquête publique PLU**

Le maire rend compte au conseil de son entrevue avec le commissaire-enquêteur qui a été désigné par le Président du tribunal administratif de Lyon.

Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de P.L.U. arrêté de la commune de Chandolas pour une durée de 36 jours du 21 janvier 2011 au 25 février 2011.

Monsieur Robert OLIVIER a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Lyon.

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire-enquêteur seront déposés à la mairie de Chandolas pendant une durée de 36 jours, aux jours et heures habituels d'ouverture, du 21 janvier 2011 au 25 février 2011 inclus.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit à l'adresse suivante :

Monsieur le Commissaire-Enquêteur
Enquête publique sur le projet de P.L.U.

Mairie
07230 Chandolas

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public, à la mairie:

- le vendredi 21 janvier 2011 de 15 heures à 18 heures,
- le mardi 15 février 2011 de 15 heures à 18 heures,
- le vendredi 25 février 2011 de 15 heures à 18 heures.

A l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 3, le registre sera clos et signé par le Maire puis transmis dans les 24 heures avec le dossier d'enquête et les documents annexes. Le commissaire-

enquêteur disposera d'un délai de 30 jours pour transmettre au Maire le dossier avec son rapport et ses conclusions motivées. Lesdits rapports et conclusions pourront être consultés par le public en mairie.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur sera adressée par le Maire au Préfet du département de l'Ardèche ainsi qu'au Président du Tribunal Administratif de Lyon.

Un avis au public sera publié 15 jours au moins avant le début de l'enquête publique, et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci, dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département. Cet avis sera affiché notamment à la mairie et publié par tout autre procédé en usage dans la commune.

Le conseil municipal décide de publier les avis au public dans les journaux "Le Dauphiné Libéré" et "La Tribune".

- **Compte-rendu des délégations**

Christian Faugier rend compte au conseil des informations qui lui ont été transmises lors de la dernière réunion du Sympam.

- **Travaux église de Maisonneuve**

Le maire informe le conseil de la demande de subvention qu'il a faite dans le cadre de Cap Territoire. Du fait du surplus de travaux, le montant des travaux dépasse le plancher de 7 700€ fixé par les élus du département pour l'ouverture au droit de subvention.

Le montant du devis est de 15 000€. Une subvention de 3 750€ a été sollicitée.

- **Remboursement des frais de déplacement aux élus**

Le maire informe le conseil que conformément à l'article L 2123-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, les élus municipaux peuvent prétendre, sur justificatif, au remboursement des frais que nécessite l'exécution des mandats spéciaux.

Il propose au conseil que soient pris en charge les frais d'inscription, de déplacement et d'hébergement afférents à la participation du maire et du premier adjoint au congrès des maires de France qui s'est tenu à Paris du 23 au 25 novembre 2010.

Après avoir délibéré, le conseil approuve cette prise en charge : 5 voix Pour, 3 Contre, 2 Abstention (Hélène Dalzon n'a pas pris part au vote).

- **Questions diverses**

Hervé Blanchon informe le conseil de la nécessité de procéder au remplacement de la porte d'entrée du logement communal de la Ferme des Bois. Le conseil émet un avis favorable.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.

Le secrétaire de séance,

Alain MAHEY